

Les masseurs-kinésithérapeutes du médico-social oubliés du Ségur !

Le syndicat Alizé apporte tout son soutien aux confrères masseurs-kinésithérapeutes exerçant dans le secteur du médico-social et demande l'extension des mesures salariales du Ségur à tous les agents et les salariés du Social, Médico-Social, Publics et Privés.

Les masseurs-kinésithérapeutes et l'ensemble des professionnels de santé travaillant dans les secteurs publics et privés ne peuvent rester en marge des accords salariaux du Ségur de la Santé. En effet, ces derniers se sont mobilisés sans compter pour faire face à la pandémie au même titre que leurs collègues salariés hospitaliers.

A ce jour, de réelles incohérences ont lieu. Exemple des Centres d'Action Médico-Sociaux Précoces (CAMSP) qui sont rattachés à des hôpitaux : les masseurs-kinésithérapeutes exerçant dans ces structures ne sont pas des personnels de second choix ; ils représentent un maillon essentiel de la chaîne d'accompagnement et de prise en charge des personnes en situation de handicap. Sans les masseurs-kinésithérapeutes, cette chaîne se brise. Ils ont les mêmes statuts et les mêmes salaires que leurs confrères travaillant dans des services de neurologie ou réanimation notamment. Pourquoi n'ont-ils pas droit à cette revalorisation ?

Les masseurs-kinésithérapeutes qui ont fait le choix d'exercer dans le secteur du médico-social s'occupent des personnes fragiles, en situation de handicap. Les professionnels du handicap sont exclus du dispositif du Ségur de la Santé, alors qu'ils s'occupent de personnes considérées à risque.

Les accords du Ségur octroient une prime de 183 euros nets par mois pour les soignants et tous ceux qui sont en première ligne contre l'épidémie de coronavirus. Mais, le décret publié le 19 septembre 2020 en exclut les médico-sociaux.

Ce sont les grands oubliés du Ségur, car ils n'ont pas obtenu d'augmentation suite à la crise sanitaire, contrairement aux personnels des hôpitaux et des EHPAD. Certains n'ont même pas eu droit au versement des primes exceptionnelles de 500 ou 1000 euros durant la crise sanitaire.

Ce secteur manque déjà d'attractivité et malheureusement, beaucoup de confrères font le choix de partir, pour aller travailler dans le secteur hospitalier, en EHPAD ou en libéral. Si rien ne change, les difficultés de recrutement vont encore s'accroître à long terme, et ce au détriment des patients.

Nous demandons une meilleure reconnaissance et une revalorisation de 183 euros nets de nos confrères du médico-social.

